

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 15/03/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mars 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : Mme DUBUN (a donné procuration à Mme ROCA).

Etait absent : MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

--- o0o ---

**Projet de
Plan de Prévention des Risques Inondation
Avis favorable
--- o0o ---**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par arrêté en date du 30 septembre 2004, M. Le Préfet des Landes a prescrit l'établissement d'un Plan de Prévention du risque d'inondation (P.P.R.I.).

Le dossier du projet a été déposé en Mairie pour être consulté par le public dans le cadre de la procédure de concertation ouverte le 30 novembre 2009. La concertation n'a donné lieu à aucune observation.

Le dossier complet du projet de PPRI arrêté en janvier 2010 comprenant les plans et les pièces écrites été transmis en Mairie,

Les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance de ce dossier, dont M. le Maire rappelle les principes essentiels.

Considérant que, conformément à l'article R 562-7 du Code de l'environnement le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de P.P.R.I. et que cet avis figurera dans le dossier soumis à enquête publique.

Vu les pièces du dossier,

Où l'exposé de M. Le Maire

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet de Plan de Prévention du risque d'inondation (P.P.R.I).

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES